



SPSTI GAS BTP
Aisne, Aube, Marne, Haute Marne
1rue Emile CAZIER
51100 REIMS

Projet de Service pluriannuel

SPSTI GAS BTP

2024 - 2029

Les Fiches actions

Le projet de service pluriannuel du GAS BTP s'articule autour de deux grands axes qui comprennent diverses actions :

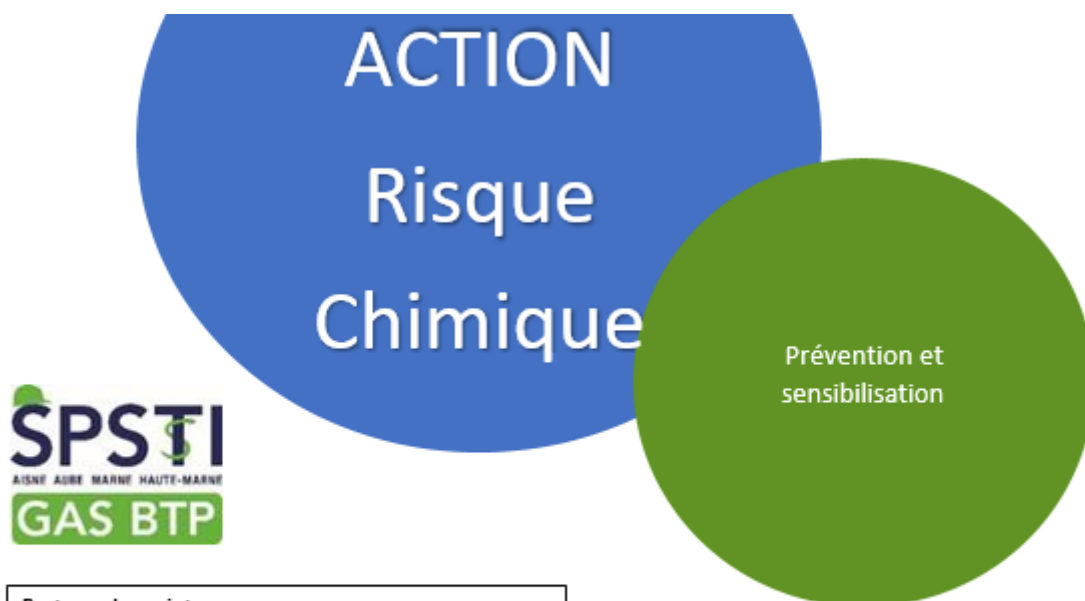
1. Missions de prévention :

- Action sur le risque Amiante
- Action sur le risque TMS
- Action de veille en santé au travail
- Prévention de la Désinsertion Professionnelle

Ces actions sont déclinées sous forme de fiches :

- L'intitulé du thème
- Porteurs de l'action
- Programmes nationaux ou régionaux associés au thème
- Partenaires/référents extérieurs potentiels
- Contexte et enjeux
- Objectifs et méthodologie
- Mise en œuvre de l'action
- Public ciblé
- Moyens humains et matériels
- Les indicateurs de suivis et critères d'évaluation
- Calendrier prévisionnel

Action Risques chimiques



Porteurs de projets :
Dr Bricchet Olivier
Dr Bricchet Emmanuelle
Laure Guy
Bénédicte Hollender

Programmes nationaux ou régionaux associés :
PRST4
Partenaire / référent externe :
OPPBT, INRS

CONTEXTE ET ENJEUX

L'exposition aux risques chimiques représente la deuxième cause de maladies professionnelles reconnues après les TMS et la première cause de décès.

L'exposition à au moins un produit chimique concerne un tiers des salariés du secteur privé dont 57.5% des travailleurs du secteur de la construction. La multi-exposition (au moins 3 produits chimiques) concerne 29.4% des travailleurs du secteur de la construction (Sumer 2017).

Près de 11 % de la population active (soit 2,7 millions de salariés) déclare être exposée dans son travail à au moins un agent chimique cancérigène (source : [Dares 2021- chiffres 2017](#)) et 4,8 millions de tonnes d'agents chimiques cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction seraient utilisées annuellement en France (source : INRS 2005).

Les produits chimiques sont ainsi omniprésents sur les lieux de travail, sous la forme de substances pures, de mélanges, ou de poussières, fumées, ou gaz émis à l'occasion d'une activité ou d'un procédé et nombreux secteurs d'activité sont concernés.

Malgré les évolutions et l'enrichissement, au cours des dernières années, de la réglementation européenne et nationale et des efforts réalisés par l'ensemble des acteurs, la mise en œuvre de la prévention des expositions aux risques chimiques, et en particulier aux produits cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR) ainsi qu'aux risques émergents, demeure insuffisante, notamment dans les TPE-PME.

OBJECTIFS ET METHODOLOGIE

- Mettre en œuvre la culture de prévention pour agir sur des risques professionnels prioritaires : prévenir l'exposition aux risques chimiques
- Accompagner les TPE et PME à appréhender le risque chimique
- Sensibiliser les salariés et employeurs au risque chimique

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION : CONTENU, DESCRIPTION

Informer sur le risque chimique (questionnaires)

Information individuelle des salariés (VM)

Information des employeurs (entretien ~~visio~~, entretien FE, ateliers DU...)

Sensibiliser sur le risque chimique : (diaporama)

Sensibilisation collective des salariés

Sensibilisation des jeunes (CFA...)

Atelier risque chimique

Communication :

Affiche, flyers

Vidéos en salle d'attente

Vidéos sur le site

Courriers d'informations ciblés

PUBLIC CIBLE (BENEFICIAIRES POTENTIELS)

Employeurs du BTP

Salariés du BTP

Jeunes du BTP

MOYENS HUMAINS ET MATERIELS MOBILISES

Equipe pluridisciplinaire :

Visites médicales

Actions en milieu de travail

Moyens matériels

Affiches, flyers

Vidéo

Ecrans en salles d'attente

PARTENARIATS EXTERIEURS

OPPBTP

INRS

INDICATEURS DE SUIVI CRITERES D'EVALUATION

Nombre de questionnaires salariés réalisés

Nombre de questionnaires employeurs réalisés

Nombre de salariés sensibilisés

Nombre de courriers envoyés

Nombre d'entreprises sensibilisées (ateliers)

Questionnaires de satisfactions

Quiz d'évaluation



Calendrier prévisionnel :

Action continue



ACTION TMS

PRÉVENTION PRIMAIRE
DES TROUBLES
MUSCULO-
SQUELETTIQUES DANS
UN SECTEUR D'ACTIVITÉ
DU BTP

Porteurs de projets :

Dr C. SORDOILLET : médecin du travail
Me A. GALLOIS : Intervenante en prévention des risques

Programmes nationaux ou régionaux associés :

PRST 4 GRAND EST
Partenaire / référent externe :
OPPBTB – CARSAT – DREETS

CONTEXTE ET ENJEUX

La prévention des TMS est un enjeu majeur, au cœur de la prévention de l'usure professionnelle et de la désinsertion professionnelle des travailleurs. Elle repose souvent sur plusieurs leviers dans l'entreprise : des solutions techniques, des solutions agissant sur l'organisation et des actions de sensibilisation au risque et à sa prévention.

Un des objectifs principaux étant de réduire la sinistralité et les situations d'inaptitude physique et de permettre le maintien en emploi.

OBJECTIFS ET METHODOLOGIE

Accompagner les entreprises dans une démarche de prévention globale et participative en vue de les rendre plus autonome en ce qui concerne la prévention du risque TMS. Cela visera à permettre aux entreprises de mieux connaître les risques professionnels liés à leur activité de travail et d'envisager des axes d'amélioration sur la base des analyses réalisées.

La démarche de prévention comprendra une analyse des attentes et enjeux de l'entreprise, puis l'observation des situations réelles de travail et un diagnostic approfondi en vue de fournir un plan d'action et des préconisations ciblées pour les entreprises.

Les enjeux seront d'améliorer les conditions de travail et de réduire les contraintes et les facteurs qui jouent un rôle dans la dynamique d'apparition des TMS.

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION : CONTENU, DESCRIPTION

CONTENU	DESCRIPTION	DÉLAIS
Repérage des TMS avec grille standardisée Sensibilisation information des salariés	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation de la grille de repérage pour tous les salariés et analyse collective des résultats - Sensibilisation individuelle des salariés lors des VIP sur les risques TMS 	12-2023
Analyse des résultats	Statistiques issues des questionnaires pour prioriser les postes les plus à risque	03-2024
Déploiement de l'outil CAPTIV sur les postes les plus à risque	Analyse de l'activité physique grâce aux capteurs	En cours
Sensibilisation des opérateurs / encadrants	Création de webinaires spécifiques (un à destination des encadrants, un à destination des opérateurs)	06-2024

PUBLIC CIBLE (BÉNÉFICIAIRES POTENTIELS)

- Toutes les entreprises adhérentes pour les questionnaires
- Les postes les plus à risque ciblés
- Employeurs et salariés

MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS MOBILISÉS

- Les médecins, IDEST, IPRP, ASST pour la réalisation des questionnaires et des actions de sensibilisation.
- Les IPRP pour les analyses terrain CAPTIV.

PARTENARIATS EXTÉRIEURS

CARSAT
DREETS
OPPBTB

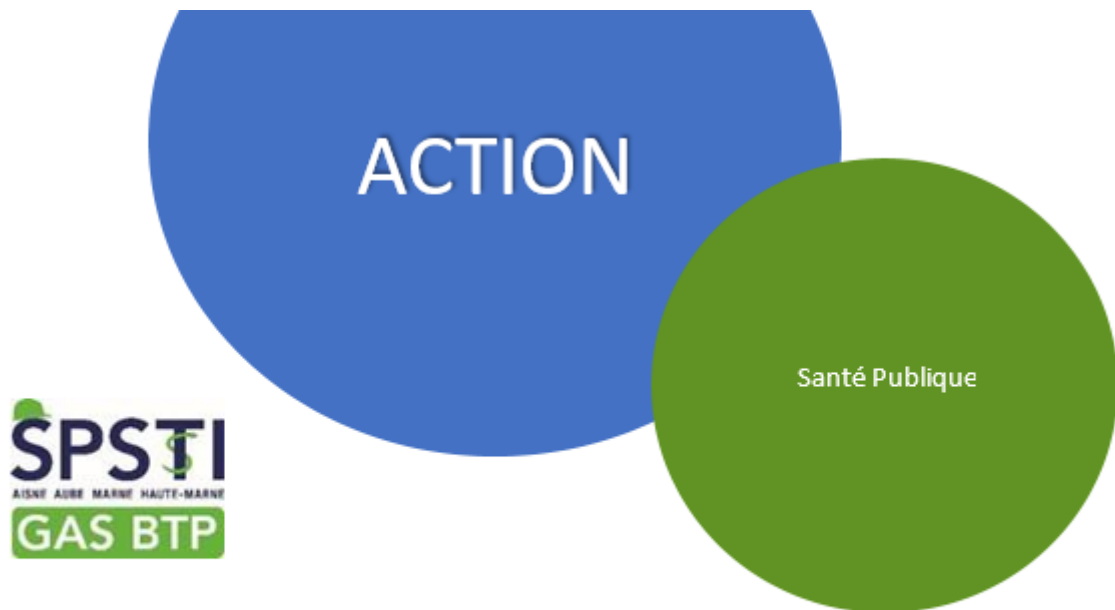
INDICATEURS DE SUIVI CRITÈRES D'ÉVALUATION

Nombre de questionnaires réalisés
Nombre d'analyses terrain CAPTIV réalisées pour chaque groupe cible
Nombre de webinaires réalisés
Nombre de participants sensibilisés



Calendrier prévisionnel :
Action continue

Action Santé publique



Porteurs de projets :
KLEINERT Mélissa Infirmière Santé Travail
GUY Laure Intervenant en Prévention des Risques
Professionnels
BRUY Christian Médecin du Travail

Programmes nationaux ou régionaux associés :
Partenaires / référents externes :
PRST 4 Grand EST PRST 4 Hauts de France
CARSAT, Santé Publique France, INRS, DREETS

CONTEXTE ET ENJEUX

La loi du 2 août 2021 a notamment pour objectif de décloisonner santé publique et santé travail.
La rencontre de ces deux chaînons de la santé entraîne une approche transversale des actions à mener.

L'approche populationnelle qui visent à mêler les données d'exposition et les données de santé d'une population devient une nécessité dans la culture de prévention primaire.

Les déterminants de santé d'un individu, personnels ou environnementaux offrent des possibilités d'actions multiples.

C'est en agissant sur différents facteurs interdépendants que nous améliorerons l'état de santé des individus.
La prise en compte de la dynamique du projet selon l'évolution des demandes occasionnera de préciser les objectifs.

OBJECTIFS ET METHODOLOGIE

Renforcer la prévention des facteurs de risques liés aux habitudes de vie : consommation d'alcool, de tabac, drogues, surpoids, nutrition, vaccination (hors grippale) afin d'améliorer la santé de la population.

Les habitudes de vie et les comportements dans la vie courante ont une influence au travail ou dans les loisirs, alors renforcer l'approche collective permettra de favoriser un environnement sain.

Agir sur les déterminants de santé, en évaluant l'état de santé des personnes afin de réaliser des actions adaptées à l'organisation.

Participer au suivi et contribuer à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire.

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION : CONTENU, DESCRIPTION

L'évaluation des risques professionnels passe par une traçabilité des expositions et des conseils en prévention.

La tenue du DMST devient une priorité afin d'harmoniser la pratique dans la saisie.

Le changement de logiciel prévu fin 2023 sera un nouvel outil pour les collaborateurs.

Les sensibilisations doivent toucher un grand nombre d'entreprises, de salariés, d'acteurs de la prévention des entreprises par la diversification des moyens de prévention à disposition.

Pour renforcer les messages de prévention l'usage de dispositifs interactifs sera recherché ainsi que des supports numériques : vidéos en ligne, nouveaux logiciels, développement d'oxy mailing, affiches.

L'approfondissement de la sensibilisation sur les conduites addictives sera évalué en groupe de travail afin d'utiliser tous les moyens adaptés aux différentes entreprises : parcours alcool, lunette de réalité virtuelle, ...

L'association à des campagnes de prévention avec des partenaires : mois sans tabac, dépistage de cancers du sein et du colon en fonction de l'actualité nationale en santé au travail sera abordé en utilisant des outils de communication afin de relayer les informations.

La participation à la surveillance de l'état de santé des salariés reste une mission ancrée et nous continuons de contribuer à la veille sanitaire (EVREST) et à la traçabilité des expositions professionnelles grâce au signalement des maladies à caractère professionnel lors de la quinzaine des MCP.

PUBLIC CIBLE (BENEFICIAIRES POTENTIELS)

- Salariés de nos adhérents
- Entreprises

MOYENS HUMAINS ET MATERIELS MOBILISES

- Médecins du travail, Infirmiers santé travail, Intervenants en prévention des risques professionnels
- Outils de communications, numériques et traditionnels.

PARTENARIATS EXTERIEURS

- DREETS
- SANTE PUBLIQUE France
- CARSAT, INRS, OPPBTP

INDICATEURS DE SUIVI CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de sensibilisations
- Nombre de participants
- Indicateurs à définir avec le nouveau logiciel.



CONTEXTE ET ENJEUX

Cette action a été légitimée par la loi du 2 août 2021 renforçant la prévention et la santé au travail et inscrivant dans le droit la création des cellules de prévention de la désinsertion professionnelle (cellule PDP) au sein des SPSTI. L'article 18 de la loi prévoit ainsi les missions des cellules PDP : proposer des actions de sensibilisation, identifier les situations individuelles, proposer en lien avec l'employeur et le salarié des mesures personnalisées et participer à l'accompagnement du salarié éligible aux actions de prévention de la désinsertion professionnelle (exemple : essai encadré, convention de rééducation professionnelle...).






La cellule est animée et coordonnée par le médecin du travail référent PDP.

Au sein du SPSTI GAS BTP, Mme Hélène BARRE, chargée de mission en prévention de la désinsertion professionnelle, a pris ses fonctions le 11 avril 2023. Elle poursuit les missions des IDEST et des médecins du travail qui ont repris la PDP suite au départ à la retraite d'Olivier Binninger le 30 juin 2021. Cette action est réalisée en collaboration avec les médecins du travail.

OBJECTIFS ET METHODOLOGIE

- Mettre en place une cellule de prévention de la désinsertion professionnelle au sein du SPSTI GAS BTP et déterminer ses modalités de fonctionnement. Assurer la traçabilité des différentes actions.
- Détecter les salariés à risque de désinsertion professionnelle.
- Proposer aux salariés détectés, des solutions personnalisées formalisées dans un plan de retour à l'emploi et le cas échéant sur des mesures collectives.
- Maintenir des échanges réguliers avec le médecin du travail à l'origine de la sollicitation.
- Participer à l'accompagnement des salariés éligibles aux actions de prévention de la désinsertion professionnelle.
- Réaliser des actions de sensibilisation et d'information auprès des entreprises adhérentes.
- Renforcer les liens avec les autres acteurs du maintien dans l'emploi.

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION : CONTENU, DESCRIPTION

- Réaliser un schéma du processus de traitement des demandes et une procédure du fonctionnement de la cellule PDP :
 -  Réaliser le formulaire de consentement du salarié pour que son dossier soit étudié en cellule PDP.
 -  Réaliser la fiche de poste de l'assistante PDP.
 -  Réaliser une fiche trame d'entretien PDP.
 -  Réaliser une base documentaire sur les dispositifs à destination des acteurs de la cellule PDP.
 -  Réaliser un power point de présentation des dispositifs à destination des salariés lors des RDV.
 - Etudier la mise en place de SAM-I dans uEgar(r).
 - Mettre à jour les fiches sur le site internet du SPSTI GAS BTP, réaliser une fiche sur la cellule PDP et revoir « l'outil filtre ».
-
- Réaliser une sensibilisation sur la visite de pré-reprise, le RDV de liaisons, la visite de mi-carrière et le rôle de la cellule PDP : QR code sur la convocation à la visite et QR code dans la salle d'attente.
 - Mettre en place un questionnaire de repérage des salariés à risque de désadaptation professionnelle à l'occasion notamment des visites de mi- carrière.
 - Réaliser un questionnaire à destination des entreprises adhérentes dans le but de connaître les actions à mener à leur niveau.
 - Réaliser une vidéo à diffuser sur le site internet du SPSTI GAS BTP sur la cellule PDP et écrans de salle d'attente.
-
- Mettre en place, en lien avec les autres acteurs du maintien en emploi, les dispositifs divers et adaptés aux besoins de la personne (Bilan de compétence, Projet de Transition Professionnelle, mobilisation du CPF, essai encadré, CRPE, inclus 'Pro...).
 - Assurer un suivi de la mise en place effective des mesures d'aménagement de poste émises par le médecin du travail.
 - Réaliser un questionnaire de satisfaction à destination des salariés accompagnés.
 - Participer à l'action 9 « Détection précoce des risques d'usure et de désinsertion professionnelle » du PRST 4 Grand Est.
 - Participer aux commissions des cellules PDP de l'assurance maladie.
-
- Réaliser des webinaires d'information et de sensibilisation à destination des entreprises adhérentes sur les facteurs de risques de désinsertion professionnelle, le rôle de la cellule PDP, le rôle des autres acteurs dans la prévention de la désinsertion professionnelle (dont l'entreprise), l'importance de la visite de pré-reprise et du rendez-vous de liaison, la nécessité d'une communication au médecin du travail des absences répétées ou prolongées et la présentation des

PUBLIC CIBLE (BENEFICIAIRES POTENTIELS)

Les salariés en situation
Les entreprises

MOYENS HUMAINS ET MATERIELS MOBILISES

- Effectuer les entretiens prioritairement par téléphone ou en visio et si besoin en présentiel.
- Organiser des webinaires d'information et de sensibilisation auprès des entreprises adhérentes.
- Effectuer le suivi à un an, par téléphone et par email, des salariés qui ont eu un accompagnement par la cellule ou un aménagement de poste à long terme.
- Participer à la formation au maintien en emploi et à la prévention de la désinsertion professionnelle, des membres des autres équipes pluridisciplinaires du SPSTI.

PARTENARIATS EXTERIEURS

CARSAT - CPAM - DREETS - CAP EMPLOI -
MDPH - CONSTRUCTYS - TRANSITION PRO
- AGEFIPH – ORGANISATIONS
PROFESSIONNELLES – ORGANISMES DE
FORMATION

INDICATEURS DE SUIVI/CRITERES D'EVALUATION

- Le nombre de salariés maintenus en emploi/Le nombre de salariés suivis par la cellule PDP.
 - Le nombre de dispositifs PDP mobilisés (essai encadré, CRPE, bilan de compétence...).
 - Le nombre d'actions de sensibilisation menées à destination des entreprises.
 - Le nombre de salariés repérés par les services de prévention et de santé au travail comme étant en risque de désinsertion professionnelle (questionnaire).
 - Le nombre de rendez-vous de liaison avec participation de la cellule PDP.
 - Le nombre d'accompagnement de demande de RQTH.
- Certains indicateurs sont en corrélation avec le référentiel AFNOR SPEC 2217.



Calendrier prévisionnel :

Action continue